



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
du conseil municipal du 28 juin 2022**

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à 19 h 07

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BOSDECHER Nicole, BRUN-AUBERT Chantal, CHABANEL Fabrice, COFFY Alex, DESSIMOND Jean Paul, ENJOLRAS Fernand, ESQUIS Jacqueline, GAYTE Catherine, MAROKIAN David, MARTEL Franck, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, THERME Roselyse, VALLADIER Georges, VIGOUROUX Pauline

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BONNEFOUX Nadège à M MARTEL Franck, Mme COFFY Valérie à Mme ROCHER Marielle, M. SAHUC Sébastien à M. CHABANEL Fabrice, Mme SENTENAT Ginette à Mme GAYTE Catherine, Mme VIDIL Raymonde à VALLADIER Georges

Absent excusé :

PALHIÈRE Jean Louis

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Roselyse THERME pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 28 juin 2022.

2. Approbation du procès-verbal du 6 avril 2022

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3. Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport ;

- **ADHERE** au dit établissement ;
- **APPROUVE** le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève, au lancement de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, à 300 € ;
- **DESIGNE** Monsieur Georges VALLADIER pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

L'adhésion est votée à l'unanimité

4. Présentation du rapport qualité des eaux destinées à la consommation humaine rapport annuel – bilan 2021 réalisé sur les cinq dernières années

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel, bilan 2021 réalisé sur les cinq dernières années.

Le rapport est voté à l'unanimité.

5. Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

La modalité de publicité des actes est votée à l'unanimité.

6. Contrat d'accueil du groupe INTERFOLK année 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable au contrat d'accueil du groupe INTERFOLK
- **AUTORISE** Monsieur VALLADIER Georges, Adjoint au Maire, à signer le contrat de prestation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre au paiement 1 180.00 €

Le contrat d'accueil est voté à l'unanimité.

7. Animation marché d'été 2022 : complément

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à approuver ce contrat

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à mettre en paiement 200.00 € TTC**

L'animation est votée à l'unanimité.

8. Animation repas des aînés 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à approuver ce contrat**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à mettre en paiement 400.00 €**

L'animation est votée à l'unanimité.

9. Approbation d'un contrat général de représentation avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique : année 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en paiement la somme de 401.26 € HT soit 445.80 € TTC à la SACEM au titre de l'année 2022**

Le contrat est voté à l'unanimité

10. Frais de déplacement des élus

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE les frais de déplacement des élus comme défini ci-dessus**

Les frais de déplacement sont votés à l'unanimité

11. Aide au classe ULIS 2021 2022 : complément

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE une aide à l'école Saint-Régis Saint-Michel de 957.68 €**
- **DECIDE d'inscrire au budget prévisionnel 2022 les dépenses en résultant**

L'aide est votée à l'unanimité.

12. Plan de financement et demande de subvention aménagement d'une boulangerie

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement pour les travaux d'aménagement de la boulangerie tel que ci-dessus 151 894.23 € HT soit 182 273.08 € TTC ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Département au titre du dispositif CAP 43;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2022

Le plan de financement et la demande de subvention sont votés à l'unanimité

13. Plan de financement et demande de subvention en faveur de l'amélioration de l'accueil des touristes dans le bourg

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus 46 963.97 € HT soit 56 206.76 € TTC ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Région Auvergne- Rhône-Alpes au titre du programme de soutien en faveur des Villages ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2022

Le plan de financement et la demande de subvention sont votés à l'unanimité

14. Approbation de l'attribution de compensation suite au transfert de l'eau pluviale

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution de compensation pour la commune de Polignac comme défini ci-dessus.

L'attribution de compensation est votée à l'unanimité

15. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de supprimer à compter du 01/02/2022 un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet de 31 heures

La suppression du poste est votée à l'unanimité

16. Création d'un poste d'adjoint technique territorial : service périscolaire

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial appartenant à la filière technique à raison de 31 heures 30 hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création du poste est votée à l'unanimité

17. Mise à jour du tableau des effectifs

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs au 1er septembre 2022 comme défini ci-dessus.

La mise à jour est votée à l'unanimité

18. Remplacement temporaire au poste de Direction Générale des Services

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention liant la commune de Polignac et l'auto entreprise de Monsieur Didier CARRIERE dont le numéro Siren est 909 803 710 00013
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le remplacement est voté à l'unanimité

19. Extension du réseau basse tension Allée du 14 Aout – Mme Mariana GAZULLA

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet d'extension de BT ;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente ;

- **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à **550 €** et **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental ;
- **INSCRIT** à cet effet la somme de **550 Euros** au budget 2022.

L'extension est votée à l'unanimité

20. Plan de modernisation de l'éclairages public

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire ;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : **20 349,33 €** et **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- **D'INSCRIRE** à cet effet la somme de **20 349,33 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

L'extension est votée à l'unanimité

21. Bilan de la politique foncière 2021

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le bilan ainsi présenté.

Le bilan est voté à l'unanimité

22. Vente terrain Montée de Louche - Barsinte

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour effectuer la vente de la parcelle BP 385/D d'une superficie de **905 m²** comme défini ci-dessus
- **FIXE** une valeur basse de **43 740.00 €** pour la parcelle BP 385/D
- **ATTRIBUE** la vente du lot au plus offrant
- **DIT** que les offres devront parvenir en Mairie avant le **31 août 2022 17 heures** sous pli cacheté avec indication « offre Parcelle BP 385/D »
- **DIT** que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la vente de cette parcelle

La vente est votée à l'unanimité

23. Autorisation de vente parcelle de terrain Espace Santé et Bien Être

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée BP 385/C au Bourg de Polignac – Espace Santé et Bien Etre – d'une surface de 146 m² au profit de M. Julien MENETRIER, au prix de 60.00 €/m²
- **DIT** que tous les frais d'acte seront à la charge du demandeur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférant à cette affaire.

La vente est votée à l'unanimité

24. Cession de terrain à Chanceaux AS 710

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** la cession de la parcelle AS 710 à l'euro symbolique
- **AUTORISE** Mr le Maire et l'adjoint à l'urbanisme à signer tous les documents liés à cette affaire.
- **DIT** que les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune.

La cession est votée à l'unanimité

25. Cession de terrain à Chanceaux AS 708

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** la cession de la parcelle AS 708 à l'euro symbolique
- **AUTORISE** Mr le Maire et l'adjoint à l'urbanisme à signer tous les documents liés à cette affaire.
- **DIT** que les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune

La cession est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

**Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**

